

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	49 (2002)
Heft:	3
Rubrik:	INFO OFPC

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CERTIFICATION EDUQUA POUR L'OPFC

Label de qualité pour l'instruction dans la protection de la population

OFPC. Après plusieurs mois de préparation, la Division de l'instruction de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) a passé avec succès l'examen de certification eduQua. Ce nouveau label de qualité décerné aux bonnes institutions de formation d'adultes permet d'améliorer la transparence au profit de la clientèle. C'est la première fois qu'il est remis à un organe de la Confédération.

La Division de l'instruction de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) s'est donné pour objectif d'obtenir la certification pour ses cours et ses documents. Elle pourra ainsi compléter son offre de formation pour instructeurs avec un diplôme reconnu. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réforme de la protection de la population et dans la logique d'une adaptation aux conditions du marché.

Bien que le nouveau brevet fédéral de formateur ne sera remis qu'à partir de 2003 au personnel enseignant, la certification eduQua a déjà été attribuée. La cérémonie de remise du certificat eduQua a eu lieu au Centre d'instruction de Schwarzenburg (BE), en présence de représentants de l'Association suisse pour les systèmes de qualité et de management (SQS), de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de la firme de conseil Akrotea.ch.

Satisfaire aux exigences du marché

Paul Thüring, directeur de l'OPFC, s'est réjoui de ce que la Division de l'instruction soit le premier service de la Confédération

OFPC. Mise en place en l'an 2000, eduQua est une nouvelle procédure de certification commune à la Confédération et aux cantons. Le projet eduQua a été lancé en partenariat par les organes suivants:

- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco);
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
- Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin (CRFP);
- Association des offices suisses du travail (AOST);
- Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA).

Pour de plus amples informations:
www.eduqua.ch



Alfred Urfer (SQS, à gauche) et Urs Hösli (OFPC).

à obtenir le certificat eduQua. Il a félicité le chef de l'instruction Urs Hösli d'avoir su écrire en toutes lettres le mot «qualité» sur son enseigne. Il a ensuite comparé l'offre de cours de l'OPFC à la carte d'un bon restaurant qui peut compter sur la fidélité de sa clientèle.

Paul Münger, chef de projet, a souligné l'importance du label de qualité sur un marché de la formation soumis à la concurrence et à des évolutions rapides. La clientèle se recrute parmi les cadres de la protection civile, les organes de conduite cantonaux et communaux, les instructeurs professionnels de la protection civile et des organisations partenaires au sein du système de protection de la population.

«Bien sûr, la Division de l'instruction n'a pas attendu le certificat eduQua pour se soucier du niveau de ses prestations», a souligné Paul Münger. La qualité s'inscrit dans une tradition établie depuis de nombreuses années. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle est maintenant certifiée. A l'avenir, l'OPFC communiquera davantage sur ce sujet. Actuellement, tout l'office s'emploie à obtenir une certification ISO pour le nouveau système de gestion intégrée. La Division de l'instruction a pu mettre à profit les procédures élaborées dans ce cadre.

Lors de l'examen, dirigé par un organisme indépendant, la Division de l'instruction a obtenu un résultat sensiblement au-dessus de la moyenne: «Nous étions très bien documentés», explique Paul Münger. Pour la préparation, un cours de cadres pour chefs OPC avait été passé à la loupe. □

DÉPLIANT ACTUALISÉ

La protection civile en bref

OFPC. Le dépliant «La protection civile en bref 2002» est sorti de presse. C'est une version mise à jour de ce document qui contient également, depuis l'année dernière, des informations sur le projet «Protection de la population».

On peut l'obtenir gratuitement via le site Internet www.protectioncivile.ch (rubrique Service/Brochures) ou auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, 3003 Berne (numéro de commande: 408.935.f). □

DU BLEU À L'ORANGE ET AU VERT OLIVE

La protection civile harmonise son image

OFPC. La tenue d'intervention des pionniers de sauvetage de couleur vert olive et orange a été introduite en 1995 et a depuis fait ses preuves. C'est pourquoi l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) a décidé, dans le but d'harmoniser son image, de se procurer des tenues de travail pour toutes les personnes servant dans la protection civile.

En 1995, des assortiments de 30 pièces comprenant une tenue (veste, pantalon de couleur vert olive et orange, ceinture de sauvetage, T-shirt, gants, casquette et casque à visière) ainsi qu'une combinaison de pluie, ont été remis à toutes les communes et organisations de protection civile. Cet équipement personnel s'est par la suite avéré extrêmement utile au cours de milliers d'interventions.

Cependant, seuls les pionniers de sauvetage ont bénéficié de la nouvelle tenue et c'est pourquoi l'ancienne tenue bleue n'a pas été totalement remplacée. La question d'abandonner la tenue de travail modèle 72 de couleur bleue et de renouveler l'équipement personnel de l'ensemble des personnes servant dans la PCi ne date donc pas d'hier.

Tenue de travail 2000: acquisition prévue pour 2002/03

La tenue de travail 2000 est parfaitement adaptée aux activités des personnes astreintes à servir et apporte à la protection civile une image uniforme. Les couleurs traditionnelles de la tenue des pionniers de sauvetage sont maintenues (tenue vert olive avec épaulière orange de protection contre la pluie).

La tenue de travail 2000 est composée:

- d'une veste vert olive avec une épaulière de protection contre la pluie cousue au dos et sur laquelle on peut lire «Protection civile» dans les trois langues officielles;
- d'un pantalon;
- d'une ceinture en tissu semblable à celle de l'armée, avec une boucle métallique portant le logo de la protection civile;
- d'un casque protégeant la nuque et l'ouïe arborant le logo de la protection civile;
- d'un T-shirt ras le cou.



Dans toute la Suisse, il sera ainsi possible de distinguer d'embrée les membres de la protection civile de ceux des organisations partenaires lors de travaux communs.

L'OFPC souhaite acquérir la tenue de travail 2000 dans le cadre du budget 2002/2003. Afin de mettre les tenues à disposition en temps voulu, chaque centre d'instruction de la protection civile recevra de l'OFPC un assortiment d'équipement de base de 100 pièces et ce probablement durant le troisième trimestre 2002. □

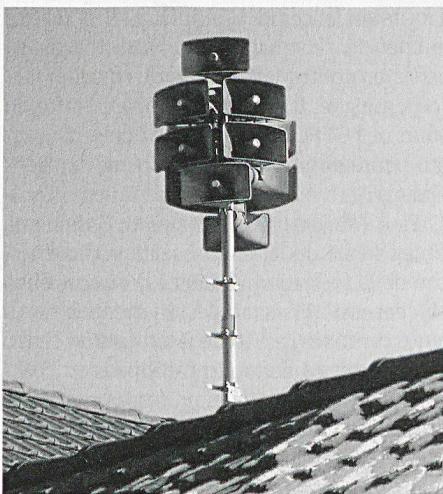
ÉVALUATION DE L'ESSAI D'ALARME

Les sirènes ont bien chanté

OFPC. Les 7000 sirènes qui parsèment le territoire suisse sont, dans l'ensemble, en très bon état. C'est ce qu'a montré l'évaluation de l'essai national d'alarme 2002. Seules 2,6 % des sirènes fixes et 1,4 % des sirènes mobiles ont montré des défaillances.

Le dernier contrôle annuel des sirènes sur tout le territoire suisse a été effectué le 6 février 2002, conformément aux prescriptions de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), lequel a procédé à l'évaluation des résultats remis par les cantons. Sur 7251 sirènes au total, 7035 ont été testées; 6879 d'entre elles, soit 97,78 %, ont parfaitement fonctionné. Ces chiffres correspondent à ceux des années précédentes.

L'examen des pannes subies par les sirènes fixes donne les résultats suivants: dans 45 cas,



le problème vient de la sirène elle-même, dans 24 cas de l'alimentation et dans 18 cas de la télécommande. Six sirènes mobiles ont présenté des défauts sur l'appareil lui-même et treize autres n'ont pas fonctionné à cause d'un problème d'alimentation. Pour les 50 autres cas, on ne dispose pas de données suffisamment précises.

Éliminer les défauts sans délai

L'art. 11 de l'ordonnance sur la protection civile stipule que les communes doivent

veiller à ce que les systèmes d'alarme soient opérationnels en permanence. Il leur incombe par conséquent de faire en sorte que les sirènes puissent être déclenchées en cas de catastrophe naturelle ou anthropique. Les défauts affectant les sirènes ou les télécommandes doivent être éliminés dans les plus brefs délais. Le contrôle annuel suivi de la réparation immédiate des pannes sont les conditions nécessaires pour atteindre un haut niveau de qualité. □

Essai d'alarme et comprimés d'iode

OFPC. L'OFPC fait observer que l'ordonnance sur la distribution de comprimés d'iode à la population (ordonnance sur les comprimés d'iode) va être modifiée sous peu. L'Office fédéral de la santé publique mettra à profit les essais d'alarme annuels pour informer le public. La population résidant dans les zones 1 et 2 à proximité de centrales nucléaires (dans un rayon de 20 km) devra contrôler, à l'occasion de l'essai annuel d'alarme, «qu'elle dispose effectivement des comprimés d'iode remis à titre préventif».